

MOKHTARI ABDELBAKI
Commissaire aux comptes

SPA MOUSTACHIR
Société par actions au capital de 25 000 000,00 DA

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mai 2026

Alger, le 11 mai 2026

A Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
les Actionnaires de SPA MOUSTACHIR

- **Objet : Rapport de commissariat aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

Messieurs,

En exécution de la mission de contrôle légal des comptes qui m'a été confiée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de commissariat aux comptes relatif à l'examen des comptes sociaux de **SPA MOUSTACHIR** arrêtés au 31 décembre 2025.

Les états financiers soumis à votre approbation comprennent: le bilan actif, le bilan passif, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe aux états financiers annuels.

Ils sont établis sous la responsabilité des organes sociaux de la société, conformément au Système Comptable Financier (SCF). Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base des travaux de contrôle que j'ai effectués.

Le présent rapport comporte les parties suivantes:

- Partie 1 - Rapport d'expression d'opinion
- Partie 2 - Rapports sur les vérifications spécifiques
- Partie 3 - Rapport sur le contrôle interne
- Partie 4 - Rapport sur la revue des comptes
- Partie 5 - Rapport de certification
- Annexes - Etats financiers annuels

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



SOMMAIRE

PARTIE	INTITULÉ
PARTIE 1	Rapport d'expression d'opinion
PARTIE 2	Rapports sur les vérifications spécifiques
PARTIE 3	Rapport sur le contrôle interne
PARTIE 4	Rapport sur la revue des comptes
PARTIE 5	Rapport de certification
ANNEXES	Etats financiers annuels

PARTIE 1 - RAPPORT D'EXPRESSION D'OPINION**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

- **Raison Sociale** : SPA MOUSTACHIR
- **Adresse** : CITE SAIDI AHMED CICAD LOT 47 BORDJ ELKIFFAN
ALGER
- **NIF** : 001942052521562
- **N° Article** : 16225506033
- **N° Registre de Commerce** : 16/00-0525215 B19

CONTEXTE ENTREPRENARIAL EXCEPTIONNEL**Statuts Particuliers**

1. **Startup Label**
 - Attestation délivrée le 29/09/2022
 - Première startup introduite en bourse d'Alger
2. **Introduction en Bourse**
 - Visa obtenu le 23 octobre 2024
 - Offre d'actions initiale le 1er décembre 2024

Alger, le 11 mai 2026

A Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Actionnaires de SPA
MOUSTACHIR

Rapport d'expression d'opinion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Texte de référence

- Ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifiée et complétée .
- Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier .
- Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 .
- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.
- Décret exécutif n° 09-110 du 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.
- Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.
- Arrêté du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes.
- Arrêté du 12 janvier 2014 fixant les modalités de transmission des rapports du commissaire aux comptes.
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission.
- Normes Algériennes d'Audit applicables aux missions de commissariat aux comptes.

Arrêté des comptes sociaux

Les états financiers annuels de SPA MOUSTACHIR, arrêtés au 31 décembre 2025, font apparaître un total du bilan de **201 475 758 DA**,

- des capitaux propres de **132 293 209 DA**
- un chiffre d'affaires de **163 121 456 DA**
- et un résultat net bénéficiaire de **16 222 403 DA**.

Responsabilité des organes sociaux

Les organes sociaux sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au SCF. Cette responsabilité comprend la tenue d'une comptabilité régulière, l'application permanente des méthodes comptables, la mise en place d'un contrôle interne approprié et l'établissement d'estimations comptables raisonnables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes travaux de contrôle. Ces travaux ont été conduits conformément aux diligences professionnelles applicables à la mission de commissariat aux comptes. Ils ont pour objet d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Diligences mises en œuvre

- la vérification par sondages des pièces justificatives et des écritures comptables.
- l'appréciation des principes comptables suivis et des méthodes d'évaluation appliquées.
- l'examen de la cohérence d'ensemble des états financiers.
- le rapprochement des soldes significatifs avec les balances, journaux et documents justificatifs.
- l'appréciation des estimations comptables significatives retenues par la direction.
- la revue des événements postérieurs à la clôture portés à ma connaissance.

Informations relatives à l'introduction en Bourse de SPA MOUSTACHIR

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes et de nos diligences relatives à l'information financière communiquée aux actionnaires et au marché, nous avons pris connaissance des éléments relatifs à l'évolution boursière de la société SPA MOUSTACHIR depuis son introduction à la Bourse d'Alger.

Nous rappelons que :

- La société SPA MOUSTACHIR a été introduite à la Bourse d'Alger le :
14 janvier 2025 Au prix de référence de : **760 DA par action.**

Au cours de l'exercice 2025, l'action MOUSTACHIR a connu une évolution caractérisée par plusieurs phases de progression et de correction de marché, avec :

- Un plus bas observé d'environ : **720 DA**
- Et un plus haut atteint à la clôture de décembre 2025 de : **870 DA.**

Cette évolution traduit :

- Un intérêt progressif des investisseurs envers la société.
- Une amélioration de la visibilité financière et opérationnelle de l'émetteur.
- Ainsi qu'une dynamique positive du marché concernant les perspectives de développement de la société.

Le Commissaire aux comptes attire toutefois l'attention sur le fait que les fluctuations boursières demeurent dépendantes :

- Des performances financières futures.
- Des conditions générales du marché.
- De la qualité de l'information financière publiée.
- Ainsi que du respect permanent des exigences réglementaires de la COSOB et de la Bourse d'Alger.

LA GESTION DE TRÉSORERIE

SPA MOUSTACHIR – Exercice 2025

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen des comptes financiers et de trésorerie de la société SPA MOUSTACHIR arrêtés au 31 décembre 2025.

Nos travaux ont porté notamment sur :

- Les rapprochements bancaires ;
- Les mouvements de trésorerie ;
- Les soldes des comptes bancaires ;
- Les opérations de caisse ;
- Ainsi que les procédures internes de gestion et de contrôle des flux financiers.

Situation des comptes bancaires au 31/12/2025

Compte	Banque	Mouvements Débit (DA)	Mouvements Crédit (DA)	Solde Débit au 31/12/2025
512100	CPA Cherchal	262 205 043,22	261 885 293,48	319 749,74
512200	CPA Hydra	120 284 792,48	84 182 232,42	36 102 560,06
512300	BADR Amirouche	108 228 700,00	106 485 206,16	1 743 493,84
512400	BDL	34 903 576,55	33 923 426,04	980 150,51

Total général de la trésorerie bancaire

Total mouvements Débit	Total mouvements Crédit	Solde global au 31/12/2025
525 622 112,25 DA	486 476 158,10 DA	39 145 954,15 DA

Observations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes constate que :

- La société dispose d'une trésorerie bancaire positive ;
- Les flux financiers transitent principalement par les comptes bancaires ;
- La traçabilité bancaire d'une partie significative des opérations constitue un point favorable en matière de contrôle financier.

Toutefois, nos travaux ont également permis de relever :

- Une utilisation importante de la caisse ;
- Des mouvements significatifs en espèces ;
- Ainsi qu'un besoin de renforcement des procédures de rapprochement et de contrôle interne de trésorerie.

Réserve relative à la gestion de caisse

Le compte : **530 – Caisse**

PROCÈS-VERBAL D'ARRÊTÉ DE CAISSE - SPA MOUSTACHIR

Nous, soussignés, certifions avoir procédé à l'arrêté de la caisse en date du :

31 décembre 2025 à 16h30

Après vérification physique et rapprochement avec les documents comptables, le solde de la caisse s'élève à : **13 121 617,36 DA**

Soit en lettres : Treize millions cent vingt et un mille six cent dix-sept dinars algériens et trente-six centimes.

Le Commissaire aux comptes attire l'attention sur :

- Le volume élevé des opérations en espèces ;
- Les risques de contrôle interne ;
- Les risques de traçabilité financière ;
- Ainsi que la nécessité de limiter les règlements en numéraire conformément aux bonnes pratiques de gestion financière.

Recommandations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes recommande :

- Le renforcement des procédures de contrôle de caisse.
- L'établissement régulier des rapprochements de trésorerie.
- La limitation des paiements en espèces.
- La priorisation des règlements bancaires.
- La mise en place d'un suivi documentaire renforcé des flux financiers ;
- Ainsi que l'établissement périodique de procès-verbaux d'arrêt de caisse signés.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



PARTIE 2 - RAPPORTS SUR LES VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Rapports sur les vérifications spécifiques

Les rapports spéciaux ci-après sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, notamment la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 et les textes fixant le contenu des rapports du commissaire aux comptes.

1. Rapport spécial sur les conventions réglementées

En exécution des prescriptions applicables aux conventions conclues entre la société et ses administrateurs, dirigeants ou entreprises dans lesquelles ceux-ci détiennent un intérêt direct ou indirect,

Convention post-introduction en Bourse

Dans le cadre de nos diligences relatives aux vérifications spécifiques prévues par le Code de commerce, les règlements de la COSOB ainsi que les obligations applicables aux sociétés cotées en bourse, nous avons procédé à l'examen de la convention de suivi post-introduction en bourse conclue entre :

- La société **SPA MOUSTACHIR** ;
- Et l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (**ANVREDET**), agissant en qualité de Promoteur en Bourse.

Objet de la convention

La convention a pour objet de fixer les droits et obligations des parties dans le cadre du suivi post-introduction en bourse de la société SPA MOUSTACHIR sur le compartiment croissance de la Bourse d'Alger.

Le Commissaire aux comptes relève que cette convention prévoit notamment :

- L'accompagnement stratégique, réglementaire et opérationnel de la société ;
- Le suivi des obligations de gouvernance ;
- Le respect des exigences réglementaires de la COSOB et de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs ;
- le suivi des obligations d'information financière ;
- la coordination avec les investisseurs et autorités de marché ;
- ainsi que le maintien de la transparence financière et de la conformité réglementaire.

Obligations réglementaires de la société

Conformément aux clauses de la convention examinée, la société SPA MOUSTACHIR s'engage notamment à :

- Fournir régulièrement les informations financières, juridiques et opérationnelles nécessaires ;
- Préparer et valider les rapports financiers périodiques.
- Assurer les formalités exigées par la COSOB et la SGBV.
- Maintenir une gouvernance conforme aux standards du marché.
- Renforcer les mécanismes de contrôle interne.
- Respecter les obligations légales, fiscales et sociales applicables.
- Et mettre en œuvre les recommandations du promoteur en bourse.

Honoraires du promoteur en bourse

Le Commissaire aux comptes a constaté que les honoraires prévus dans la convention sont fixés comme suit :

Honoraires globaux sur cinq (05) années :

- **Montant HT : 1 596 638,66 DA**
- **TVA (19%) : 303 361,34 DA**
- **Montant TTC : 1 900 000,00 DA**

Honoraires annuels :

- **Montant HT : 319 327,73 DA**
- **TVA (19%) : 60 672,27 DA**
- **Montant TTC : 380 000,00 DA par an.**

Observations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes attire l'attention sur l'importance :

- du respect permanent des obligations de communication financière.
- du maintien des conditions d'admission à la cote.
- de la qualité et de la sincérité des informations transmises au marché.
- du renforcement des procédures de contrôle interne.
- ainsi que du respect des obligations fiscales, sociales et réglementaires liées au statut de société cotée.

Le Commissaire aux comptes recommande également :

- la formalisation régulière des échanges avec le promoteur en bourse ;
- la conservation documentaire des rapports et communications réglementaires ;

- le suivi périodique des recommandations émises par les autorités de marché.
- et la mise à jour permanente des procédures internes de gouvernance et de conformité.

Sur la base des documents examinés, la convention post-introduction en bourse conclue entre SPA MOUSTACHIR et l'ANVREDET apparaît conforme aux exigences générales applicables aux sociétés admises aux négociations sur le compartiment croissance de la Bourse d'Alger.

Actionnariat et répartition des actions

Conformément aux documents et états mis à notre disposition, nous avons procédé à l'examen du récapitulatif nominatif des détenteurs d'actions de la société SPA MOUSTACHIR arrêté au 31/03/2026.

Le capital coté est réparti auprès des établissements teneurs de comptes suivants :

Banque	Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
BADR	465 601	162
BDL	44 329	157
BEA	3 480	3
BNA	310	3
CNEP Banque	880	3
CPA	110 400	6
TOTAL	625 000	334

Le Commissaire aux comptes constate que :

- L'actionnariat de la société présente une diversification des porteurs ;
- Le nombre total d'actionnaires s'élève à : **334 actionnaires** ;
- Pour un total de : **625 000 actions** enregistrées au 31/03/2026.

Ces informations ont été rapprochées des documents communiqués par les établissements bancaires teneurs de comptes ainsi que des documents disponibles dans le cadre des obligations de marché.

Sur la base des documents examinés, la convention post-introduction en bourse conclue entre SPA MOUSTACHIR et l'ANVREDET apparaît conforme aux exigences générales applicables aux sociétés admises aux négociations sur le compartiment croissance de la Bourse d'Alger.



Alger, le 11 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI

2. Rapport spécial sur la certification du montant global des cinq rémunérations les plus élevées

Messieurs;

En application des dispositions de la loi 10-01 du 29/06/2010 portant sur les professions d'Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes et Comptable Agréé, et relatives à l'établissement d'un rapport spécial sur l'évolution des résultats des 05 derniers exercices, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes, j'ai procédé à la vérification de l'état des salaires communiqué par la société. Les cinq rémunérations brutes annuelle les plus élevées, telles qu'elles ressortent de l'état examiné, se présentent comme suit:

Nom et prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle (DA)
BOULEFA KHIREDDINE	Président Directeur Général	1 944 000
MADADI YUCEF	Team Leader IT	1 704 000
ANNABI IDRIS	Directeur Administration et Finance	1 200 000
HOUADJI HICHEM	Directeur IT	1 200 000
BAHNAS YOUNES ATTIA ABDELOUAHAB	Directeur Marketing	1 200 000
TOTAL		7 248 000

Le montant global brut annuelle des cinq rémunérations les plus élevées ressort à **7 248 000 DA**, selon l'état des salaires communiqué.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



3. Rapport spécial sur les avantages particuliers accordés au personnel

Au cours de l'exercice 2025, la société a accordé des avantages particuliers à certains membres du personnel sous forme de motocyclettes acquises par la société et remises aux bénéficiaires en reconnaissance des efforts fournis durant l'exercice.

Compte	Libellé	Montant
671	Dons et libéralités accordés - avantages exceptionnels au personnel	5 230 084,03

La société a procédé à l'acquisition de **motocycles pour un montant de 5 230 084,03 DA**, destinés à être attribués aux employés.

Ces dépenses ont été enregistrées au **compte 671 – Charges exceptionnelles**, ce qui ne reflète pas leur nature réelle.

Recommandations :

- Reclassification comptable selon le SCF:
 - soit en **641 – Charges de personnel (avantages en nature)**
- soit en immobilisations suivies d'une affectation en avantages

Selon les documents mis à notre disposition, ces motocycles ont été acquis en vue de leur attribution à certains employés de la société sous forme d'avantages particuliers.

Le Commissaire aux comptes relève que :

- L'opération ne concerne pas l'ensemble du personnel ;
- Les bénéficiaires ont été sélectionnés parmi certains employés ;
- Plusieurs motocycles n'étaient pas encore attribués à la date de nos travaux ;
- La décision a été prise au niveau de la Direction Générale ;
- Aucun procès-verbal du Conseil d'Administration approuvant cette opération ne nous a été présenté ;
- Aucun document démontrant l'information préalable ou l'approbation de l'Assemblée Générale n'a été porté à notre connaissance.

PROCÉDURE QUI AURAIT DÛ ÊTRE SUIVIE

Compte tenu de l'importance financière de l'opération et de son incidence sur le patrimoine de la société, le Commissaire aux comptes estime que les étapes suivantes auraient dû être respectées :

1. Décision motivée de la Direction Générale

Établissement d'une proposition précisant :

- Les objectifs de l'opération ;
- Les critères de sélection des bénéficiaires ;
- Le nombre de motocycles à attribuer ;
- Le coût global de l'opération.

2. Présentation au Conseil d'Administration

Le projet devait être soumis au Conseil d'Administration afin que celui-ci :

- Examine l'opportunité de l'opération ;
- Vérifie sa conformité avec l'intérêt social ;
- Évalue son impact financier.

3. Autorisation préalable du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration devait statuer formellement sur :

- Le principe de la donation ;
- Les modalités d'attribution ;
- Les bénéficiaires ou critères de désignation.

3. Respect de l'article 628 du Code de commerce

Convention relative à l'acquisition de motocycles auprès de la société VMS

Dans le cadre de nos diligences relatives aux conventions réglementées prévues par les dispositions de l'article 628 du Code de commerce algérien, nous avons examiné l'opération d'acquisition de motocycles réalisée par la société SPA MOUSTACHIR au cours de l'exercice 2025.

Nos travaux ont permis de constater que la société a procédé à l'acquisition des motocycles destinés à être attribués à certains employés de la société sous forme de donations .

Nous relevons que le fournisseur retenu est la société VMS, dont un représentant exerce également les fonctions d'administrateur au sein de SPA MOUSTACHIR.

Conformément aux dispositions de l'article 628 du Code de commerce algérien, toute convention intervenant directement ou indirectement entre une société par actions et l'un de ses administrateurs doit obligatoirement.

- **Faire l'objet d'une déclaration préalable de l'administrateur concerné.**
- **Être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.**

En raison de l'existence d'une relation avec un administrateur à travers la société VMS, la convention devait être soumise à la procédure des conventions réglementées.

5. Traitement comptable approprié

Les motocycles auraient dû être :

- Comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Inscrits dans le registre des immobilisations.
- Affectés ultérieurement aux bénéficiaires sur la base de décisions formelles.

6. Traitement fiscal et social

La société devait analyser :

- Les conséquences fiscales ;
- Le traitement des avantages en nature ;
- Les éventuelles retenues IRG ;
- Les éventuelles cotisations sociales applicables.

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes constate que les éléments justificatifs mis à sa disposition ne permettent pas de confirmer le respect intégral des procédures de gouvernance précitées.

Cette situation constitue une faiblesse du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de la société.

Le Commissaire aux comptes recommande :

- La formalisation préalable de toute opération similaire.
- L'intervention systématique du Conseil d'Administration.
- Le respect des dispositions de l'article 628 du Code de commerce.

- La mise en place d'une procédure écrite d'attribution des avantages exceptionnels.
- La conservation des cartes grises, procès-verbaux et décisions d'attribution.
- La régularisation comptable de l'opération conformément au SCF .
- L'intégration des biens dans la Classe 2 avant leur attribution.
- La mise à jour du registre des immobilisations.
- L'établissement d'un inventaire détaillé.
- La conservation des cartes grises et justificatifs administratifs.
- L'établissement de conventions ou décisions écrites d'attribution.
- La régularisation fiscale et sociale relative à l'IRG et aux avantages en nature.
- Ainsi que le renforcement des procédures internes de suivi patrimonial et documentaire.



Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI

4. Rapport spécial sur le résultat des derniers exercices et le résultat par action

Les informations relatives à l'évolution du résultat, établies sur la base des états financiers et informations disponibles dans le dossier social, se présentent comme suit :

Exercice	Nature du résultat	Résultat net en DA	Résultat par action en DA
2022	Démarrage de l'activité	Non significatif	Non déterminé
2023	Bénéficiaire	4 574 041	9,15
2024	Bénéficiaire	6 435 805	12,87
2025	Bénéficiaire	16 222 403	25,96

Pour l'exercice 2025, le résultat par action est déterminé sur la base de 625 000 actions.



Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI

5. Rapport spécial sur la continuité d'exploitation

Libellé	Montant en DA
Actif net au 31/12/2025	201 475 758
Capitaux propres au 31/12/2025	132 283 209
Résultat net de l'exercice 2025	16 222 403
Trésorerie de clôture	56 267 571

Sur la base des états financiers examinés et des informations obtenues, aucun élément significatif de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de SPA MOUSTACHIR n'a été porté à ma connaissance à la date du present rapport.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



6. Rapport spécial sur l'émission d'actions et les opérations sur le capital

Au titre de l'exercice 2025, SPA MOUSTACHIR a encaissé un montant de **94 625 000,00 DA** dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital en numéraire réalisée à l'occasion de son introduction en bourse.

Composante de l'opération	Montant en DA
Augmentation nominale du capital social	5 000 000,00
Prime d'émission comptabilisée au compte 103	89 625 000,00
Total encaissé	94 625 000,00

Cette opération est correctement présentée parmi les flux de trésorerie provenant des activités de financement sous la rubrique « Encaissements suite à l'émission d'actions ». Elle ne constitue pas un emprunt.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



7. Rapport spécial sur le rapport de gestion

J'ai procédé aux vérifications spécifiques relatives aux informations financières figurant dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires. Les informations financières et comptables vérifiées apparaissent concordantes avec les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



PARTIE 3 - RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Rapport sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions applicables à la mission de commissariat aux comptes, j'ai procédé à une revue générale des procédures de contrôle interne liées à l'établissement des états financiers, sans que cette revue ait pour objectif d'exprimer une opinion distincte sur l'efficacité globale du système de contrôle interne.

Procédés de traitement des informations

- La comptabilité générale est tenue à l'aide d'un système informatisé permettant l'enregistrement, la centralisation et l'édition des journaux, balances et états de synthèse.
- Les opérations bancaires font l'objet de rapprochements périodiques avec les relevés bancaires et les états de trésorerie.
- Les immobilisations font l'objet d'un suivi comptable, avec constatation des amortissements conformément aux règles applicables.
- Les opérations liées au capital et à l'émission d'actions sont individualisées dans les comptes 101 et 103, permettant leur identification dans les capitaux propres.

Revue des dossiers

- existence des pièces justificatives relatives aux opérations comptables significatives ;
- concordance des soldes clients, fournisseurs, impôts, trésorerie et capitaux propres avec les états financiers.
- contrôle de la cohérence des flux de trésorerie avec les soldes de début et de fin de période.
- vérification de la justification du compte 581 relatif aux virements internes en transit ;
- rapprochement de la balance générale avec les états financiers annuels.

Observation du Commissaire aux comptes :

Au cours de nos travaux de contrôle, nous avons constaté l'absence d'enregistrement comptable visible relatif au loyer du siège social, estimé à

150 000 DA mensuellement, malgré l'occupation effective des locaux par la société durant l'exercice 2025.

Cette situation est susceptible :

- D'impacter la sincérité des états financiers,
- De sous-évaluer les charges d'exploitation,

Recommandations :

Le Commissaire aux comptes recommande :

- la comptabilisation régulière des loyers dans les comptes de charges appropriés ;
- l'établissement et la conservation d'un contrat de location dûment signé ;
- la régularisation rétroactive des écritures comptables non constatées ;
- le renforcement des procédures internes relatives au suivi des engagements locatifs.

Le Commissaire aux comptes a constaté que certaines dépenses relatives aux déplacements, missions et réceptions ont été enregistrées parmi les charges de personnel. Conformément aux règles du Système Comptable Financier (SCF), ces dépenses auraient dû être comptabilisées au compte **625 « Déplacements, missions et réceptions »**. Cette anomalie n'affecte pas le résultat de l'exercice mais constitue une erreur de présentation comptable nécessitant régularisation.

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes et conformément aux diligences prévues par les normes professionnelles applicables, nous avons procédé à l'examen du dispositif de contrôle interne, des procédures administratives, comptables et financières ainsi que des procédés de traitement des informations utilisés par la société SPA MOUSTACHIR.

Nos travaux ont été réalisés par sondages et contrôles sélectifs portant notamment sur :

- Les procédures comptables et financières.
- La gestion de la trésorerie.
- La gestion du personnel.
- Les systèmes informatiques utilisés.
- Le classement des pièces justificatives.
- Les procédures de facturation.
- Ainsi que l'organisation documentaire et archivistique. **1. Procédés de traitement des informations**

Nous avons constaté que la société SPA MOUSTACHIR utilise plusieurs applications informatiques dans le cadre de la gestion de ses activités administratives, comptables et opérationnelles.

Les principales applications utilisées sont les suivantes :

Domaine	Application utilisée
Comptabilité générale	PC COMPTA
Gestion de la paie et du personnel	PC PAIE
Gestion commerciale et facturation	Systemes internes et plateformes numériques
Gestion documentaire	Classement physique et numérique
Gestion des immobilisations	Suivi interne et fichiers informatiques

Le Commissaire aux comptes constate que :

- la comptabilité générale est tenue sur l'application PC COMPTA ;
- les opérations comptables sont saisies par les services financiers habilités ;
- les données relatives au personnel et à la paie sont traitées via l'application PC PAIE ;
- les pièces justificatives sont conservées au niveau des services administratifs et financiers ;
- et une partie des opérations commerciales est réalisée via des plateformes numériques et solutions digitales propres à la société.

2. Contrôle des opérations comptables

Dans le cadre de notre intervention, nous avons procédé à des contrôles par sondage sur différents dossiers comptables et financiers.

Les travaux réalisés ont porté notamment sur :

- La vérification de l'existence des pièces justificatives.
- Le contrôle des factures fournisseurs.
- Les demandes de paiement.
- Les ordres de virement.
- Les rapprochements des montants comptabilisés.
- La validation des opérations par les responsables habilités.
- La vérification des imputations comptables.
- Ainsi que les procédures de règlement et d'archivage.

3. Revue des dossiers comptables

Les dossiers comptables examinés ont fait l'objet d'une revue par sondage afin de s'assurer du bon déroulement des opérations de comptabilisation.

Les contrôles ont notamment porté sur :

- L'existence des pièces justificatives.
- Les contrats et bons de commande ;
- Les factures originales.
- Les attestations de service fait ;
- Les validations internes ;
- Les signatures des responsables ;
- Les rapprochements entre pièces comptables et règlements.
- Ainsi que le contrôle des procédures de paiement.

Le Commissaire aux comptes constate que les dossiers examinés sont globalement bien tenus et que les principales pièces justificatives existent et sont classées dans les chronos administratifs et comptables.

4. Observations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes **attire toutefois l'attention** sur plusieurs points nécessitant un renforcement du dispositif de contrôle interne.

4.1 Gestion comptable et organisation financière

Le Commissaire aux comptes recommande :

- Un renforcement de la vigilance dans la tenue de la comptabilité.
- Une amélioration des procédures de validation comptable.
- Un meilleur suivi des pièces justificatives.
- Ainsi qu'un contrôle périodique renforcé des opérations sensibles.

Il est également recommandé :

- De renforcer les procédures de rapprochement bancaire.
- De limiter l'utilisation excessive de la caisse.
- Et de développer davantage les procédures d'audit interne.

4.2 Gestion du personnel

Le Commissaire aux comptes recommande :

- une amélioration du suivi administratif du personnel ;
- la mise à jour régulière des dossiers du personnel ;
- un meilleur suivi des avantages accordés aux salariés ;
- le renforcement des procédures de validation de la paie ;
- ainsi qu'une meilleure coordination entre les services RH, comptabilité et fiscalité.

4.3 Facturation et traitement des débours

Le Commissaire aux comptes attire particulièrement l'attention sur :

- les modalités de facturation liées aux débours.
- ainsi que les traitements fiscaux appliqués aux opérations réalisées via les plateformes numériques.

À cet effet, le Commissaire aux comptes recommande :

- D'obtenir une position écrite officielle de l'administration fiscale.
- De formaliser clairement les traitements fiscaux appliqués.
- D'obtenir une réponse écrite concernant les modalités de facturation et de traitement des débours.
- Ainsi que de conserver l'ensemble des justificatifs fiscaux et administratifs liés à ces opérations.

Cette démarche permettra :

- De sécuriser le traitement fiscal des opérations ;
- De limiter les risques de redressement ;
- Et d'assurer une meilleure conformité réglementaire.

5. Situation des livres et registres légaux

La situation des principaux livres et registres examinés se présente comme suit :

Désignation	Situation constatée	Observations
Livre de paie- livre personnel	Existe	À renforcer et détailler davantage
Journal général	Existe	Tenue régulière
Livre d'investissement	Non existe	
Livre d'inventaire	Non Existe	Nécessite une mise à jour périodique
Registre du personnel	Existe	À actualiser régulièrement
Registre des conseils d'administration	Existe	PV conservés
Registre de présence CA	Existe	Feuilles de présence disponibles
Registre d'investissement	Non existe	Suivi informatique existant
Archivage comptable	Fonctionnel	Procédure à renforcer

- Nous avons obtenu la liste nominative des actionnaires de la SPA MOUSTACHIR établie par **Algérie Clearing**, dépositaire central des titres, conformément à la réglementation boursière applicable.

6. Archivage comptable et documentaire

Le Commissaire aux comptes constate que :

- Les pièces comptables sont classées périodiquement.
- Les justificatifs existent globalement ;
- Toutefois certaines procédures d'archivage nécessitent un renforcement.

Le Commissaire aux comptes recommande :

- L'élaboration d'une procédure écrite d'archivage.
- Une meilleure sécurisation documentaire.
- L'édition périodique des journaux auxiliaires et grands livres.
- Ainsi qu'une organisation permettant un accès rapide aux informations lors des contrôles futurs.

Sur la base des diligences effectuées, le dispositif de contrôle interne de SPA MOUSTACHIR apparaît globalement structuré et en cours de développement conformément à la croissance de la société et à son statut de société cotée en bourse.

Toutefois, le Commissaire aux comptes recommande :

- Le renforcement du contrôle interne.
- Le développement des procédures d'audit interne.
- L'amélioration de la gestion du personnel.
- Le renforcement des procédures de trésorerie.
- La formalisation des traitements fiscaux spécifiques.
- Ainsi qu'une vigilance accrue dans la tenue comptable et documentaire.

5. Situation des livres, registres légaux et gestion des stocks

Dans le cadre de nos diligences relatives au contrôle interne et à l'organisation administrative et comptable de la société SPA MOUSTACHIR, nous avons procédé à l'examen des livres et registres légaux ainsi qu'aux procédures de suivi des immobilisations et des stocks.

Le Commissaire aux comptes rappelle que conformément :

- aux dispositions de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (SCF).

- aux dispositions du Code de commerce algérien.
- ainsi qu'aux obligations comptables et fiscales applicables aux sociétés commerciales en Algérie.

La société est tenue :

- D'assurer une tenue régulière des livres comptables obligatoires ;
- De maintenir un livre d'inventaire à jour ;
- D'assurer le suivi des immobilisations et investissements ;
- Ainsi que de mettre en place une gestion des stocks fiable et actualisée.

Observations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes recommande à la société :

- De renforcer la gestion physique et comptable des stocks.
- D'assurer une mise à jour périodique des inventaires.
- D'améliorer la traçabilité des entrées et sorties.
- De renforcer les procédures de suivi des immobilisations et investissements.
- Ainsi que d'assurer une concordance permanente entre :
 - Les inventaires physiques.
 - Les états comptables.
 - Et les fichiers de gestion interne.

Le Commissaire aux comptes attire également l'attention sur la nécessité :

- De tenir régulièrement :
 - Le Livre d'inventaire ;
 - Le registre des investissements ;
 - Les fichiers de suivi des immobilisations ;
 - Ainsi que les états détaillés des stocks et mouvements de marchandises.

Loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (SCF)

Prévoit notamment :

- L'obligation d'établir des inventaires réguliers ;
- La justification des actifs ;
- La sincérité des états financiers ;
- Ainsi que la traçabilité des opérations comptables.

Code de commerce :

Notamment les dispositions relatives :

- à la tenue des livres obligatoires ;
- Au livre journal ;
- Au grand livre ;
- Au livre d'inventaire ;
- Ainsi qu'à la conservation des documents comptables et justificatifs.

Législation fiscale Prévoit :

- L'obligation de justification des immobilisations ;
- Le suivi des investissements ;
- La conservation des pièces justificatives ;
- Ainsi que la concordance entre comptabilité et inventaires physiques.

Recommandations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes recommande :

- L'établissement d'une procédure écrite de gestion des stocks.
- La réalisation d'inventaires physiques périodiques.
- La mise à jour régulière du Livre d'inventaire.
- La tenue à jour du registre des investissements.
- Le renforcement du suivi des immobilisations.
- L'utilisation d'états de rapprochement entre :
 - Stocks physiques.
 - Inventaires.
 - et comptabilité.
- Ainsi que la conservation régulière des justificatifs et documents d'inventaire conformément aux lois en vigueur en Algérie.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



Rapport spécial sur les procédures fiscales et parafiscales

Rapport spécial sur les procédures fiscales et parafiscales

Déclaration fiscales et parafiscales :

Les impôts, taxes et cotisations sociales dont relève **spa moustachir** sont déclarés et payés d'une manière régulière dans les délais impartis.

Eléments	Périodicité	Situation	Observation
Déclarations fiscales			
Déclarations fiscales G50	Mensuelle	A jour	Établies, déclarées et payées dans les délais impartis
Bilan fiscal liasse fiscal	Annuelle	A jour	
Les comptes sociaux			
Déclarations sociales			
Déclaration des cotisations	Mensuelle	A jour	Établies, déclarées et payées
Déclaration annuelle DAS	Annuelle	A jour	dans les délais

Point spécifique : Traitement de la retenue IFU 5% (Compte 6421)

Observation du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre de nos travaux de contrôle relatifs aux obligations fiscales de la société SPA MOUSTACHIR au titre de l'exercice 2025, nous avons examiné le traitement comptable et fiscal appliqué à la retenue à la source de **5% IFU** relative aux opérations effectuées via plateformes numériques.

Nous avons constaté que la société a procédé à la comptabilisation de cette retenue au niveau du :

- **Compte 6421 : Retenue IFU 5%**

Conformément aux dispositions de :

- **L'article 282 sexies A du Code des impôts directs et taxes assimilées**, introduit par la Loi de finances 2019 publiée au Journal Officiel n°79 du 30/12/2018, page 06, prévoyant une retenue à la source de 5% calculée sur le montant TTC des factures relatives aux activités numériques.

Nous avons également relevé les éléments suivants :

- Paiement effectivement réalisé par la société
- Existence du : **Rôle n°3026185**
- Régularisation fiscale effectuée auprès de l'administration fiscale compétente.

Point d'attention du Commissaire aux comptes :

Nous attirons toutefois l'attention sur le fait qu'en l'absence, à ce jour, d'une rubrique ou fonctionnalité spécifique dédiée à cette retenue au niveau de la plateforme fiscale électronique « Jibayatic », le reversement de cette retenue a été effectué selon des modalités pratiques arrêtées avec les services fiscaux territorialement compétents.

Cette situation peut générer une incertitude opérationnelle quant aux modalités futures de déclaration et de reversement de cette retenue fiscale.

Recommandation du Commissaire aux comptes :

Le Commissaire aux comptes recommande à la société :

- D'adresser un écrit officiel auprès des services des impôts compétents afin
 - d'obtenir une confirmation écrite des modalités de déclaration et de reversement applicables ;
 - de sécuriser juridiquement et fiscalement le traitement futur de cette retenue IFU de 5% ;
 - d'assurer la continuité et la conformité du traitement fiscal appliqué.

Le Commissaire aux comptes recommande également de conserver l'ensemble des justificatifs de paiement, correspondances administratives et preuves de régularisation fiscale dans le dossier permanent de la société.

Sous réserve des observations ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative quant à la comptabilisation actuelle de cette retenue fiscale au titre de l'exercice 2025.

Alger, le 11 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



PARTIE 4 - RAPPORT SUR LA REVUE DES COMPTES

Rapport sur la revue des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Tableaux – Analyse Détaillée Compte Par Compte

PARTIE 4 - RAPPORT SUR LA REVUE DES COMPTES

Rapport sur la revue des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Travaux effectués

La revue des comptes consiste en l'audit et l'examen des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025. Les travaux ont été planifiés de manière à s'assurer de la régularité, de la sincérité et de la cohérence des comptes significatifs.

2. Revue du bilan - Actif

Rubrique	Net 2025	Net 2024	Variation
Total actif non courant	53 813 274	24 086 766	29 726 508
Total actif courant	147 662 483	141 031 107	6 631 375
Total général actif	201 475 758	165 117 874	36 357 883

L'actif non courant net comprend notamment des immobilisations incorporelles pour 7 749 000,00 DA, des autres immobilisations corporelles pour 14 321 312,82 DA, des autres titres immobilisés pour 21 000 000,00 DA et des prêts et autres actifs financiers non courants pour 10 742 961,92 DA.

L'actif courant est principalement composé des créances clients pour 78 794 442,03 DA, des impôts et assimilés pour 12 600 469,95 DA et de la trésorerie pour 56 267 571,51 DA.

3. Revue du bilan – Passif

Rubrique	2025	2024	Variation
Capitaux propres	132 283 209,70	26 435 805,75	105 847 403,95
Passifs non courants	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	69 192 548,53	138 682 068,59	-69 489 520,06
Total général passif	201 475 758,23	165 117 874,34	36 357 883,89

Les capitaux propres comprennent le capital social pour 25 000 000,00 DA, les primes et réserves pour 91 060 805,75 DA et le résultat net de l'exercice pour 16 222 403,95 DA.

Le poste « Primes et réserves » est constitué principalement de la prime d'émission comptabilisée au compte 103 pour 89 625 000,00 DA et des réserves pour 1 435 805,75 DA.

4. Revue du compte de résultat

Agrégat	Montant 2025	Montant 2024
Ventes et produits annexes	163 121 456	120 571 203
Consommation de l'exercice	-117 662 957	-108 745 965
Valeur ajoutée d'exploitation	45 458 499	11 825 238
Excédent brut d'exploitation	27 826 751	7 219 207
Résultat opérationnel	21 463 487	6 445 805
Résultat ordinaire avant impôts	21 462 487	6 445 805
Résultat net de l'exercice	16 232 403	6 435 805

Le chiffre d'affaires de l'exercice ressort à 163 121 456 DA, en progression par rapport à l'exercice précédent. Les charges significatives comprennent les achats consommés pour 11 731 938,81 DA, les services extérieurs et autres consommations pour 105 931 018,41 DA, les charges de personnel pour 17 109 016,25 DA et les dotations aux amortissements et pertes de valeur pour 6 114 263,02 DA.

Les éléments extraordinaires charges, d'un montant de 5 230 084,03 DA, correspondent à une opération ponctuelle, identifiée et non récurrente d'attribution d'avantages en nature au personnel. Cette présentation n'affecte pas le résultat net de l'exercice.

5. Revue du tableau des flux de trésorerie

Nature du flux	Montant 2025
Flux net provenant des activités opérationnelles (A)	-9 094 705,41
Flux net provenant des activités d'investissement (B)	-18 592 963,92
Flux net provenant des activités de financement (C)	82 225 000,00
Variation de trésorerie de la période	54 537 330,67
Trésorerie de début de période	1 730 240,84
Trésorerie de fin de période	56 267 571,51

Flux net provenant des activités d'investissement

Dans le cadre de notre revue du tableau des flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2025, nous attirons particulièrement l'attention sur le : **(18 592 963,92 DA)**

Flux net provenant des activités d'investissement (B) présentant un montant négatif de :

Ce niveau de flux d'investissement traduit un effort significatif engagé par la société SPA MOUSTACHIR dans le cadre :

- du développement de ses activités
- Du financement de ses immobilisations.
- Des prises de participation.
- Des investissements technologiques ;
- Ainsi que du renforcement de ses capacités opérationnelles et stratégiques suite à son introduction en Bourse.

Le Commissaire aux comptes attire également l'attention sur la nécessité :

- D'assurer une parfaite traçabilité des opérations d'investissement ;
- De renforcer les procédures de validation des engagements ;
- De suivre régulièrement la rentabilité économique des projets financés ;
- Et de maintenir une cohérence permanente entre :
 - Les décisions d'investissement ;
 - Les flux financiers ;
 - Les immobilisations comptabilisées ;
 - Et les capacités de financement de la société.

Recommandations du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes recommande à la société SPA MOUSTACHIR :

- De renforcer le contrôle des flux d'investissement ;
- D'améliorer les procédures de suivi budgétaire ;
- De mettre en place un reporting périodique des investissements ;
- De renforcer les procédures d'audit interne ;
- De suivre la rentabilité et les risques liés aux investissements engagés ;
- D'assurer la concordance entre :
 - Les flux de trésorerie,
 - Les immobilisations,
 - Les décisions du Conseil d'Administration,
 - Et les pièces justificatives ;
- Ainsi que de maintenir une gestion prudente de la trésorerie afin de préserver les équilibres financiers de la société.

TABLEAUX – ANALYSE DÉTAILLÉE COMPTE PAR COMPTE

SPA MOUSTACHIR – Exercice 2025

Classe 1 - Capitaux propres, résultat et assimilés

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
101	Capital émis (capital social)	0,00	25 000 000,00	C 25 000 000,00	Augmentation du capital à rapprocher du PV d'AGE, du registre de commerce et des justificatifs bancaires. Point positif de renforcement des fonds propres.
104	Écart d'évaluation	0,00	89 625 000,00	C 89 625 000,00	Solde significatif. Exiger le dossier d'évaluation, la méthode retenue, l'approbation par les organes sociaux et la cohérence avec le SCF.
106	Réserves légales, statutaires ou autres	0,00	1 435 805,75	C 1 435 805,75	Réserves à rapprocher des décisions d'affectation du résultat. Vérifier la conformité avec les obligations légales.
11	Report à nouveau	6 435 805,75	6 435 805,75	C 0,00	Compte soldé après affectation. Rapprocher le mouvement du PV d'AGO et de l'écriture d'affectation.
12	Résultat de l'exercice	6 435 805,75	6 435 805,75	C 0,00	Le compte de résultat des états financiers présente un résultat net de 16 256 824,10 DA. Une revue de concordance balance/états arrêtés est indispensable avant dépôt définitif.

Classe 2 - Immobilisations, amortissements et actifs financiers

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
208	Autres immobilisations incorporelles	8 610 000,00	0,00	D 8 610 000,00	Vérifier la nature des droits ou développements immobilisés, les factures, la durée d'utilité et le plan d'amortissement.
215	Installations techniques, matériel et outillage	6 575 016,81	0,00	D 6 575 016,81	Contrôler les factures, la date de mise en service, le registre des immobilisations et l'existence physique.

218	Autres immobilisations corporelles	14 541 292,30	0,00	D 14 541 292,30	Solde en forte progression. Procéder à un inventaire physique et vérifier la distinction entre charge et immobilisation.
271100	Titres immobilisés - YINVESTI	17 000 000,00	0,00	D 17 000 000,00	Participation significative. Obtenir les actes de souscription/acquisition, les attestations de détention et apprécier la valeur recouvrable.
271200	Titres immobilisés - IDARATI	3 500 000,00	0,00	D 3 500 000,00	Participation liée à une entité identifiée. Documenter la relation, l'objet économique et les éventuelles opérations entre parties liées.
271300	Titres immobilisés - TAMINTECH	500 000,00	0,00	D 500 000,00	Participation de faible montant à documenter par titres, contrats ou attestations.
274	Prêts et créances sur contrats	10 742 961,92	0,00	D 10 742 961,92	Créance financière non courante significative. Exiger les contrats, échéanciers, taux éventuel et confirmations externes.
275	Dépôts et cautionnements versés	5 520 000,00	5 520 000,00	C 0,00	Compte soldé après mouvements. Vérifier les remboursements ou reclassements et les pièces bancaires correspondantes.
2808	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	861 000,00	C 861 000,00	Contrôler la base amortissable, la durée retenue et la cohérence du calcul avec les immobilisations incorporelles.
2815	Amortissements des installations techniques	0,00	1 236 736,63	C 1 236 736,63	Rapprocher avec le tableau des immobilisations et le plan d'amortissement.
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	0,00	5 558 259,66	C 5 558 259,66	Montant important. Tester les biens entièrement amortis, les sorties et l'absence de perte de valeur.

Classe 4 - Comptes de tiers, fiscalité et social

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
401	Fournisseurs de stocks et services	160 290 106,18	180 309 307,67	20 019 201,49	Forte baisse par rapport à 2024. Effectuer circularisation fournisseurs, rapprochement des grands soldes et revue du cut-off achats.
408	Fournisseurs - factures non parvenues	65 374 151,80	65 374 151,80	C 0,00	Compte soldé. Revoir les factures reçues après clôture afin de confirmer l'exhaustivité des charges.

409	Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes	16 184 450,00	16 184 450,00	C 0,00	Compte soldé. S'assurer que les avances ont donné lieu à livraison, prestation ou remboursement.
411	Clients	352 980 173,78	274 185 731,75	D 78 794 442,03	Solde matériel représentant environ 39,1% du total bilan. Établir balance âgée, circularisation clients et test d'encaissements post-clôture.
421	Personnel - rémunérations dues	12 702 512,53	12 702 512,53	C 0,00	Rapprocher avec tiers, déclarations, paiements ultérieurs et pièces justificatives; circulariser les soldes significatifs.
425	Personnel - avances et acomptes	370 820,00	370 820,00	C 0,00	Rapprocher avec tiers, déclarations, paiements ultérieurs et pièces justificatives; circulariser les soldes significatifs.
4315	Assurances sociales	959 726,67	959 726,67	C 0,00	Rapprocher avec tiers, déclarations, paiements ultérieurs et pièces justificatives; circulariser les soldes significatifs.
4318	CNAS	2 389 693,29	3 058 076,91	C 668 383,62	Solde CNAS à payer. Rapprocher les déclarations sociales, les journaux de paie et les paiements ultérieurs.
442	IRG sur salaires	729 879,45	881 460,66	C 151 581,21	IRG salaires à justifier par états de paie et déclarations. Vérifier la liquidation et les délais de reversement.

Classe 5 - Trésorerie et comptes financiers

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
512100	Banque CPA Cherchal	262 205 043,22	261 885 293,48	D 319 749,74	Obtenir attestation de solde bancaire et état de rapprochement au 31/12/2025.
512200	Banque CPA Hydra	120 284 792,48	84 182 232,42	D 36 102 560,06	Compte bancaire principal par le solde. Contrôler rapprochement, flux significatifs, virements salaires et encaissements clients.
512300	Banque BADR Amirouche	108 228 700,00	106 485 206,16	D 1 743 493,84	Vérifier attestation bancaire et rapprochement avec le grand livre.
512400	Banque BDL	34 903 576,55	33 923 426,04	D 980 150,51	Vérifier attestation bancaire, rapprochement et absence d'éléments anciens en suspens.
530	Caisse	77 805 962,09	64 684 344,73	D 13 121 617,36	Solde caisse élevé. Exiger PV d'arrêté de caisse signé, détail des espèces, justificatifs et limitation des paiements en numéraire.
581	Virements de fonds	198 756 150,00	194 756 150,00	D 4 000 000,00	Compte de transit. Le solde doit être rapproché et apuré rapidement par lettrage des virements inter-comptes.

Classe 6 - Charges par nature

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
621	Personnel extérieur à l'entreprise	34 883 143,03	0,00	D 34 883 143,03	Compte significatif directement rattaché au modèle opérationnel de l'activité Solution Rentabilité: recours à des consultants externes mobilisés via la plateforme numérique.
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	54 533 585,36	270 000,00	D 54 263 585,36	Les honoraires et rémunérations d'intermédiaires constituent une composante normale du coût de production du service Solution Rentabilité.
6310	Salaires	10 430 379,14	0,00	D 10 430 379,14	Rapprocher avec livre de paie, virements bancaires, déclarations CNAS/IRG.
635	Cotisations aux organismes sociaux	1 774 950,38	0,00	D 1 774 950,38	Rapprocher les cotisations avec base salariale et déclarations sociales.
6421	Retenue IFU 5%	468 539,00	0,00	D 468 539,00	Retenue IFU 5% liée aux opérations réalisées via la plateforme numérique lorsque les conditions fiscales sont réunies.
671	Dons et libéralités accordés	5 230 084,03	0,00	D 5 230 084,03	Élément exceptionnel significatif. Obtenir décision d'autorisation, bénéficiaire, objet, preuve de paiement et traitement fiscal.
681	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	6 114 263,02	0,00	D 6 114 263,02	Rapprocher les dotations avec le tableau d'amortissement et les mouvements d'immobilisations.

Classe 7 - Produits par nature

Compte	Libellé	Mvt débit	Mvt crédit	Solde 31/12/2025	Analyse du CAC / diligence attendue
7060	Solution rentabilité	79 300,00	127 016 891,26	C 126 937 591,26	Principale source de chiffre d'affaires.
7061	Développement web	0,00	10 140 165,00	C 10 140 165,00	Vérifier contrats de développement, livrables et critères de reconnaissance du revenu.
7062	Consultation et prestation de services	0,00	21 693 000,00	C 21 693 000,00	Revenus de prestations à documenter par contrats, bons de commande et preuves d'exécution.
7064	Marketing	0,00	1 575 500,00	C 1 575 500,00	Vérifier facturation marketing, période de rattachement et preuve de service rendu.
7066	Domiciliation	0,00	2 557 500,00	C 2 557 500,00	Vérifier contrats de domiciliation, périodes couvertes et encaissements.
758	Autres produits de gestion courante	0,00	40 993,84	C 40 993,84	Produit non significatif. Conserver pièce d'origine et vérifier la classification.

Partie 5 : RAPPORT DE CERTIFICATION

RAPPORT DE CERTIFICATION**Exercice clos au 31 Décembre 2025 , SPA MOUSTACHIR**

Conformément aux dispositions de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (SCF), ainsi qu'aux règles, normes et diligences professionnelles applicables à la mission de Commissariat aux comptes en Algérie, nous avons procédé à l'examen des états financiers annuels de la société **SPA MOUSTACHIR**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les annexes arrêtées au 31 décembre 2025.

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier les valeurs et documents comptables mis à notre disposition ;
- Procéder aux contrôles, rapprochements et recoupements nécessaires ;
- Apprécier les principes comptables retenus ainsi que les estimations significatives ;
- Examiner les procédures de contrôle interne ayant une incidence sur l'élaboration des états financiers ;
- Contrôler la cohérence et la concordance des informations financières avec les pièces justificatives disponibles.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes généralement admises dans la profession de Commissaire aux comptes.

Réserves et observations du Commissaire aux comptes**1. Réserve relative à l'utilisation excessive de la caisse – Compte 530**

Au cours de nos travaux, nous avons constaté une utilisation importante et répétitive des paiements en espèces durant l'exercice 2025.

Le compte : **530 – Caisse**

Présente une attestation de solde débiteur significatif de : **13 121 617,36 DA** au 31/12/2025.

Cette situation présente :

- Un risque accru en matière de contrôle interne.
- Une faiblesse de traçabilité financière.
- Ainsi qu'un risque opérationnel et fiscal.

Le Commissaire aux comptes recommande :

- La limitation immédiate des règlements en espèces.
- Le recours prioritaire aux moyens de paiement bancaires.

- L'établissement mensuel des rapprochements de caisse.
- La mise en place de procès-verbaux d'arrêté de caisse signés .
- Le renforcement des procédures internes de gestion de trésorerie.

2. Observation relative au compte 671 – Dons et libéralités accordés

Observation renforcée relative au compte 671 – Dons et libéralités accordés

Au cours de nos travaux de contrôle, nous avons constaté que la société SPA MOUSTACHIR a procédé l'Attribution de motocycles à certains employés pour un montant global de : **5 230 084,03 DA**,

Comptabilisé au : **Compte 671 – Dons et libéralités accordés.**

Le Commissaire aux comptes considère que cette comptabilisation ne reflète pas fidèlement la nature économique réelle de l'opération conformément aux dispositions du Système Comptable Financier (SCF).

En effet, les motocycles acquis constituent initialement des biens corporels devant être enregistrés dans la :

Classe 2 – Immobilisations corporelles

Notamment au niveau :

- du compte **218 – Autres immobilisations corporelles**,
ou tout autre compte approprié selon la nature exacte des biens acquis.

Les biens auraient dû :

- Figurer temporairement à l'actif de la société.
- Faire l'objet d'un inventaire physique détaillé.
- Être suivis dans le registre des immobilisations.
- et être justifiés par :
 - Les factures d'acquisition,
 - Les cartes grises,
 - Les procès-verbaux d'attribution,
 - Ainsi que les conventions de donation ou d'avantages accordés aux employés.

Nous avons également relevé :

- L'absence d'inventaire détaillé des motocycles.
- L'absence des cartes grises justificatives.
- L'absence de l'ensemble des conventions écrites de donation.
- Ainsi que l'absence de traçabilité claire de sortie des biens de l'actif de la société.

Traitement comptable recommandé par le Commissaire aux comptes

1. Comptabilisation initiale de l'acquisition

Écriture recommandée :

Débit :218 – Autres immobilisations corporelles

Crédit :404 / 512 / 530 (selon mode de règlement)

Pour le montant : **5 230 084,03 DA**

2. Lors de l'attribution aux employés

L'attribution des motocycles constitue un :

Avantage en nature accordé au personnel

Devant être enregistré au niveau :

- du compte **641 – Rémunérations et avantages au personnel** ou compte approprié de charges de personnel.

Écriture recommandée :

Débit :641 – Charges de personnel / avantages en nature

Crédit :218 – Autres immobilisations corporelles

Après établissement des documents justificatifs de sortie.

3. Observation relative à la retenue IFU 5% – Compte 6421

Nous avons constaté l'application de la retenue à la source IFU de 5% relative aux opérations réalisées via la plateforme numérique de la société, conformément aux dispositions de :

- L'article 282 sexies A du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées ;
- Journal Officiel n°79 du 30/12/2018.

Le traitement comptable est enregistré au :

- **Compte 6421 – Retenue IFU 5%**, pour un montant de : **468 539,00 DA**.

Toutefois, en l'absence d'une rubrique spécifique dédiée à cette retenue au niveau de la plateforme fiscale « Jibayatic », le reversement a été effectué selon des modalités pratiques auprès de l'administration fiscale compétente.

Le Commissaire aux comptes recommande :

- D'adresser un écrit officiel aux services des impôts.
- D'obtenir une réponse écrite sur les modalités futures de déclaration et de reversement.
- De sécuriser juridiquement et fiscalement le traitement futur de cette retenue.
- De conserver l'ensemble des justificatifs de paiement et de régularisation fiscale.

Opinion du Commissaire aux comptes

Sous réserve des observations et recommandations mentionnées

- **Première réserve:** Utilisation importante de la caisse.
- **Deuxième réserve:** Attribution de motocycles à certains employés.
- **Troisième réserve:** Observation relative à la retenue IFU de 5 %.

Et compte tenu des diligences que nous avons accomplies conformément aux usages, normes et recommandations de la profession, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers annuels de la société **SPA MOUSTACHIR**, arrêtés au 31 décembre 2025 :

- Sont réguliers et sincères ;
- Sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable Financier ;
- Et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle :
 - Du résultat des opérations de l'exercice écoulé ;
 - De la situation financière ;
 - Du patrimoine ;
 - Ainsi que des flux de trésorerie de la société à la clôture de l'exercice.

Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI



ANNEXES - ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels de SPA MOUSTACHIR au 31 décembre 2025 comprennent les documents suivants :

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat par nature
- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau de variation des capitaux propres
- Annexe aux états financiers annuels

Ces documents sont repris dans le dossier de clôture de la société et constituent la base des diligences effectuées dans le cadre de la présente mission de commissariat aux comptes.

Fait à Alger, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
MOKHTARI ABDELBAKI

Signature et cachet

